

Mairie de Villeneuve-Saint-Denis Place de la Mairie – 77174 Tél. 01.60.43.01.06 – Fax. 01.60.43.29.55 perisco-vsd@orange.fr

Cette dérogation est à rendre uniquement en Mairie et elle est valable du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.

Dérogation parentale pour autorisation de sortie à la garderie du Mercredi et de la 1ère semaine des petites vacances scolaires

le soussigné(e)			
M. et ou Mme			
Autorise (ons) notre/1 Saint-Denis.	nos enfant(s), élève de l'école élém	nentaire « Les Grands Pro	ès » de Villeneuve-
NOM :	Prénom :	Age :	Classe :
NOM :	Prénom :	Age :	Classe :
	Prénom :		
	Prénom :		
• '	garderie du mercredi indant la garderie de la 1ère semai	ne des petites vacances s	colaire
J'ai bien pris conn	aissance que cette dérogation o	engage uniquement ma	responsabilité. La

responsabilité des ATSEM ou celle du maire ne peut pas être engagées.

Lu et approuvé (en manuscrit)